

de Valmont
Valmont

Mairie de VALMONT
- 9 SEP. 2003
ARCHIVE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de VALMONT,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2542-3 ;

CONSIDÉRANT que, par mesure d'hygiène et de sécurité, il convient de limiter l'occupation du domaine public par les conteneurs à ordures ménagères ;

ARRÊTE

Article 1 : Les conteneurs à ordures ménagères seront sortis la veille au soir et rentrés le jour même de la tournée de ramassage.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de FORBACH
- M. le Garde Champêtre de la Commune
- Archives

S. Préfecture FORBACH
- 4 SEP. 2003
COURRIER ARRIVÉ

VALMONT, le 01 septembre 2003

